

l'opéra. Certains membres s'inquiétaient des problèmes que cette façon de procéder créerait pour l'orchestre et pour l'image du Centre. Le Conseil a été sensible aux besoins de l'orchestre, des abonnés et de l'image du Centre et aux problèmes qu'entraînerait le remaniement de la série des concerts de l'orchestre pendant sept semaines. M. Landry a conclu sa lecture du procès-verbal du Conseil en disant : «Étant donné les points de vue présentés par les membres du Conseil...l'opinion générale est qu'il vaut mieux ne pas présenter le Fantôme de la façon proposée. On a alors convenu d'étudier d'autres options permettant la venue du Fantôme au Centre».⁽¹²⁾

D'autres options ont donc été envisagées mais n'ont pas été signalées au Conseil. Si la proposition originale était de nature telle qu'elle exigeait l'autorisation du Conseil et compte tenu du fait que le Conseil a refusé cette proposition, le Comité est d'avis qu'une nouvelle proposition ou de nouvelles options auraient dû être renvoyées au Conseil à moins que la direction ne reçoive d'autres instructions. D'après les témoignages, la direction n'a pas reçu ces instructions. D'autre part, les témoignages montrent que le déplacement d'un orchestre à demeure pendant une période aussi longue est inhabituel dans le monde de la musique.

Pendant son témoignage, M. Allan Wood, vice-président pour le Canada de la *American Federation of Musicians*, a affirmé. «À ma connaissance, il s'agit du seul orchestre du pays et sans doute aussi d'Amérique du nord à qui l'ont ait demandé de partir en tournée pour 10 semaines».⁽¹³⁾

Pendant la plus grande partie de cette période, l'orchestre serait en tournée au Canada dans le cadre des célébrations du 125^e anniversaire du Canada. Il y a lieu de rappeler que les tournées, pour être réussies, exigent une planification à long terme, notamment la coordination avec les conseils des arts locaux et provinciaux et la participation généreuse de bénévoles pour la collecte de fonds et la préparation de spectacles spéciaux. Il y a lieu également de rappeler que cette tournée de l'orchestre dérangera gravement le cycle et le marché des tournées normales pendant des années à venir.

La direction, guidée par les principes et directives de programmation fixés par le Conseil, est responsable des décisions de programmation. Mais les grandes décisions de programmation qui exigent de faire exception aux principes et directives de programmation doivent être renvoyées au Conseil pour autorisation. Les mesures prises pour la venue du Fantôme de l'opéra sont contraires aux principes et directives de programmation. En tant qu'administrateurs, les membres du Conseil doivent maintenir les politiques qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs ont énoncées pour guider la direction. C'est donc à eux qu'il incombe de renverser les décisions prises par la haute direction ou par le président, si elles sont contraires aux politiques adoptées par le Conseil. De même, si la direction ne demande pas l'autorisation en cas de différences marquées par rapport à la